

LES CONDUCTEURS BENEVOLES

GER

Antoinette et Bernard MAUDUIT

3 rue du stade Tél : 02 33 59 20 04

Gérard DRAULT

6 rue des Alouettes Tél:02 33 59 26 18

BARENTON

Thérèse JOUBIN

La Pierre Tél:02 33 59 48 14

Christine LAIZE

112 rue Puderbach Tél:02 33 59 54 49

Michel GEFFROY

193 rue Colonel Lebigot Tél:02 33 59 54 42

Claude PASSAYS

Les Chesnaies Tél:02 33 59 44 87

Thérèse HELIE

35 rue Robert Schuman Tél:02 33 59 45 91

Simone LEBLANC

43 rue Georges Pompidou Tél:02 33 59 39 15

Lucien MACE

72 rue Pierre Crestey Tél:06 62 56 42 70

Alain MOUNIER

La Grande Boulerie Tél:02 33 68 85 07

Tél:06 81 23 88 91

SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY

Bernadette DUCREUX

4 rue des sources Tél:02 33 59 44 45

Ian EASTWOOD

La Giboudière Tél:02 33 91 10 70

SAINT-CYR-DU-BAILLEUL

Ian EASTWOOD

La Giboudière Tél:02 33 91 10 70

► Présidente de l'association :

Thérèse Joubin - Tél. 02 33 59 48 14

La Pierre - 50720 BARENTON

► Coordonnateur du groupe de bénévoles :

Michel Geffroy - Tél. 02 33 59 54 42

193 rue Colonel Lebigot - 50720 BARENTON

► Solidarité transport, un partenariat entre la MSA et Familles Rurales

N'hésitez pas à contacter
la coordination départementale
Solidarité transport

Tél. 06 68 14 95 59

solidarite-transport.manche@famillesrurales.org

MSA Côtes Normandes
37 rue de Maltot
14000 Caen

cotesnormandes.msa.fr



L'essentiel & plus encore



L'essentiel & plus encore



vous accompagner

Solidarité transport

■ Barenton et communes alentour



MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : MSA CN - 2019

Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales de Barenton, St-Cyr-du-Bailleul et St-Georges-de Rouelley proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association, quels que soient leur âge et leur régime de protection sociale.

Pour quoi ?

Pour accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés : visites de convivialité, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites médicales...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles, etc...

Où ?

Dans un rayon géographique limité.
Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais de déplacement du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

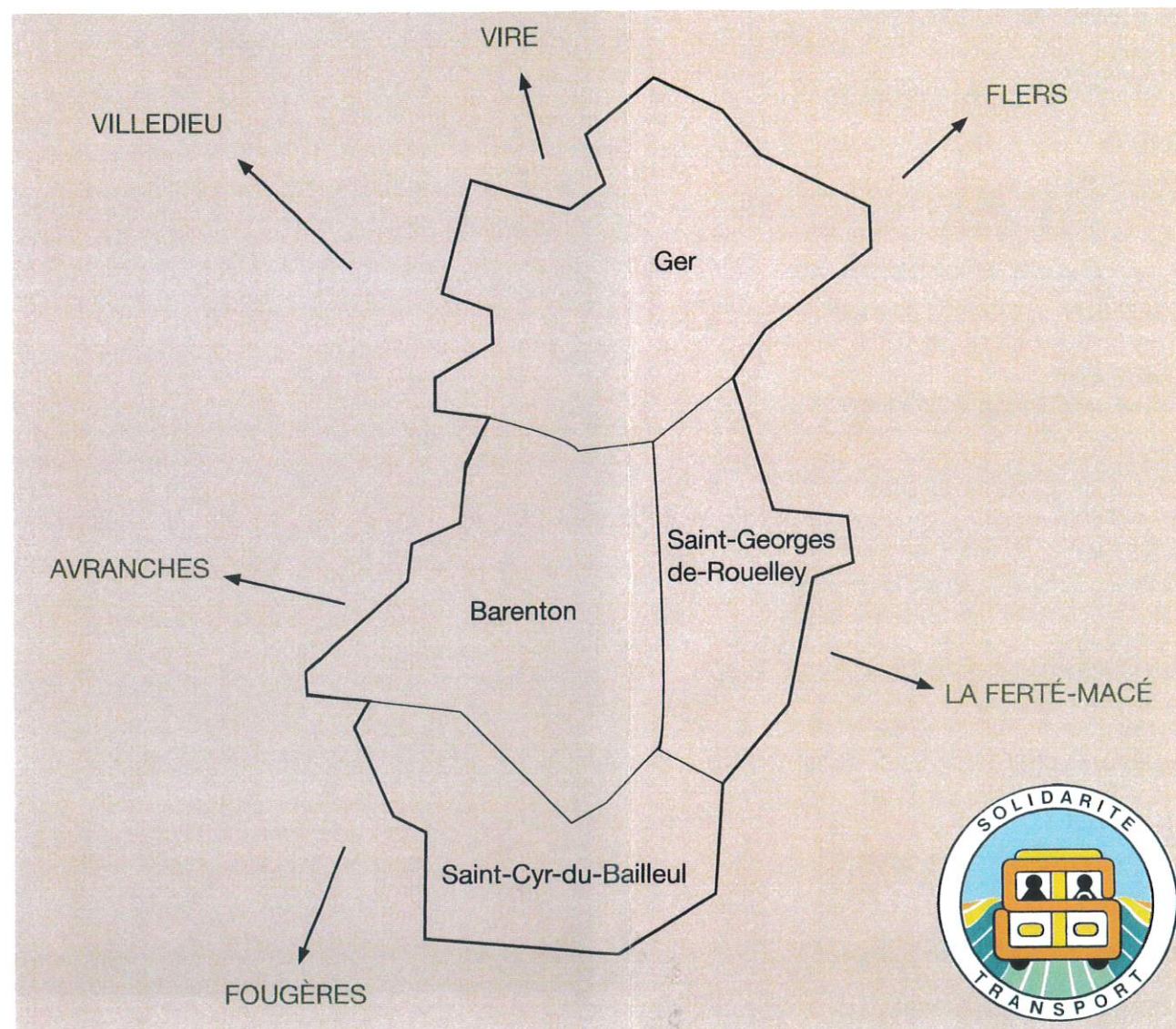
A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Prendre contact avec lui
48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous :



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

■ Avranches ■ Flers ■ La Ferté-Macé ■ Fougères ■ Villedieu ■ Vire